Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260321-15_03_26-DE

Louargat
Louergad

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mars 2026

DATE DE CONVOCATION 17 mars 2026	L'an deux mil vingt-six le 21 mars à 10h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame QUELEN Brigitte, Doyenne de l'assemblée **Membres présents** : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, PODER, LE GOAS, LE BORGNE, LE PENNEC, SCOLAN, L'HEVEDER Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE, FRANCOIS **Membres absents** : Mr LE PEUCH Jaouen **Procurations** : Mr LE PEUCH Jaouen à Mme FER Alizée **Secrétaire** : Mme DENOUEL Elise
DATE D'AFFICHAGE 17 mars 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS :18 PROCURATIONS : 1 VOTANTS : 19	

15-03-26 Election du maire

Mme Brigitte QUELEN, Doyenne de l'assemblée expose au Conseil Municipal qu'il doit élire le Maire parmi ses membres au scrutin secret (L 2122-4) à la majorité absolue. Toutefois, si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L 2122-7).
Mme QUELEN demande à l'assemblée délibérante qui se porte candidat au poste de maire. Mr L'HEVEDER Hervé se porte candidat

Vote du Conseil Municipal.

Est élu Maire = 18 pour, 1 blanc
(Votants=19 ; exprimés=19 ; suffrages obtenus=18)

Mme QUELEN proclame à l'issue du vote au poste de Maire, Mr L'HEVEDER, et lui remet son écharpe.
A l'issue du vote, Mr L'HEVEDER prend la présidence de la séance

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

MAIRIE de LOUARGAT
22540